

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°95-42 du 17 Février 1995

portant nomination de Monsieur
Zakary SALOUFOU en qualité d'Ins-
pecteur Général du Ministère du
Développement Rural.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;

VU le Décret N°94-403 du 30 Novembre 1994 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale du Ministère du Développement Rural ;

SUR proposition du Ministre du Développement Rural ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Février 1995 ;

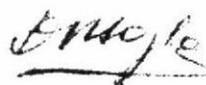
DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Zakary SALOUFOU est nommé Inspecteur Général du Ministère du Développement Rural.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 Février 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

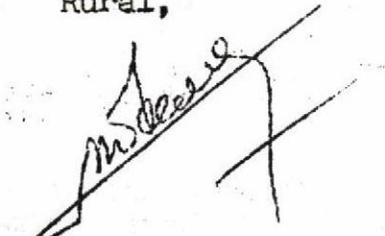
.../...

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,



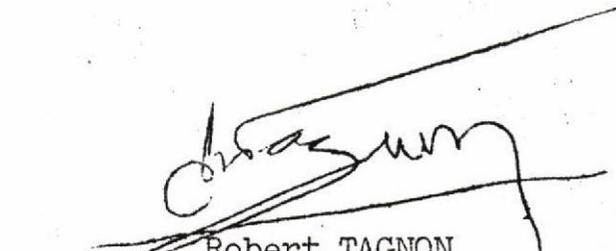
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Développement
Rural,



Mama ADAMOU N'DIAYE

Le Ministre des Finances,



Robert TAGNON
Ministre Intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MDR 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JORB 1.-